

Commune de Méry

----- Conseil municipal du 26 Août 2019

Présents : M. Batsalle, FP. Bermond, E. Bouvier, JF. Buffet, B. Exertier, C. Flénet,
N. Fontaine, P. Glouannec, S. Loi, S. Roulet, A.Tornicelli. O. Vallet

Absents excusés : F. Fourches, C. Perruisset, M. Pinson

Secrétaire de séance : P. Glouannec

Préambule

Le Maire rend hommage aux personnes décédées depuis le dernier Conseil.

Le compte-rendu du conseil du 24 juin dernier est adopté.

Les projets ainsi qu'une note de présentation ont été envoyés par courriel aux conseillers.

Délibérations

1 - Groupement de commande avec Grand-Lac et demande de fonds de concours

Dans le cadre des travaux que la commune va engager chemin de Roman, les compétences étant partagées entre Grand Lac et Méry, il nous faut réaliser un groupement de commandes réparti comme suit :

Objet	Maître d'ouvrage	Montant estimatif
Eau potable, eaux usées, eaux de ruissellement	Grand-Lac	43 000 € HT
Autres VRD	Commune de Méry	225 000 € HT

D'autre part Grand Lac, donne possibilité aux communes de faire appel au fonds de concours communautaire concernant des travaux d'intérêts communaux et intercommunaux dont le montant dépasse 20 000 €.

Grand Lac peut donc verser à la commune de Méry, la somme de 10 000 € pour ce projet.

Le conseil municipal approuve le groupement de commande avec Grand-Lac pour les travaux de restructuration et de réaménagement du chemin de Roman et sollicite le fonds de concours de Grand-Lac.

Questions :

« Concernant ce projet pouvons nous compter sur d'autres subventions ? »

Le projet se monte à 225 000 € ht

Réponse : Grand Lac peut nous accorder une subvention de 10 000 €

Le Conseil Départemental peut nous accorder une subvention de 24 000 € .

Adoptée à l'unanimité

2 – RODP pour chantiers provisoires électricité et gaz

EDF nous a informés qu'il était possible de majorer leur redevance d'un maximum de 10 % pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de transport et sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz

Adoptée à l'unanimité

3 – Acquisition OPAC de 7 logements locatifs au Domaine du Beau Sire. Accord de principe pour garantie d'emprunt

L'OPAC de Savoie demande à la commune son accord de principe pour garantir à moitié avec le Conseil Départemental le prêt sollicité pour cet achat.

Le futur contrat de prêt sera délibéré ultérieurement.

Question : « Pourquoi y-a-t-il création de nouveaux logements sociaux sur la commune ? Nous en avons déjà un certain nombre et sommes dans les normes »

Réponse : Recommandation prise, en son temps, par le SCOT à savoir, dès lors qu'un plan d'ensemble de plus de 20 logements est envisagé sur une commune, une part de 20 % de logements sociaux doit être attribuée à des bailleurs sociaux.

Cinq bailleurs sociaux sont déjà implantés sur la commune

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – ACHAT DE TERRAINS PAE DES JACQUIERS

Dans le cadre de notre projet d'aménagement aux Jacquieres, de nouveaux accords ou promesses de ventes ont été signées avec les propriétaires impactés.

Le conseil municipal approuve ces achats.

Propriétaire	Parcelle	M2	Emprise M2	Prix €	Observations
<u>Consorts DEBRENNE</u>	B 278	1010	84	200	
<u>PERRUISSET Pierre</u>	B 1130 B 1844 B 1845	135 33 45	14 33 45	2625	En lieu et place de l'indemnité, la commune prendra à sa charge la pose d'une barrière métallique grise, panneaux LARIO médium 50x200 ; 2.50mx1.43. Poteau titane 250x1.43 anthracite, le long de la parcelle B1844 en bordure de chemin (environ 28ml).
<u>THOMAS Nicolas</u>	B 1070	24	24	1	La commune s'engage au bon entretien du ruisseau sur la parcelle B 1299 et de la croix sur la parcelle B 1297 de façon pérenne à compter du début des travaux.

Question : Pourquoi y-a-t-il une différence de prix d'achat au M2 entre les différentes parcelles ?

Réponse : Certaines parcelles sont en zone constructible, d'autres non.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – Point sur le bucheronnage envisagé par la commune

Montant : 8 500 € ht relatif à des élagages et abattages d'arbres menaçants situés sur le domaine public. Exemple : le long du chemin de Charamalet, route des Curettes (11 en face des Chlorophiles), rue de la Lombardière, chemin des écoliers.

La commune a également incité les propriétaires concernés, dont S.Hexapole à côté de Planet'Jeunes, à faire de même.

2 – Point sur la livraison de la nouvelle école élémentaire

L'école devrait accueillir tous ses élèves dans le nouveau bâtiment dès lundi prochain.

Quelques finitions restent en suspens :

- . La clôture devrait être terminée pour la visite de sécurité
- . ENEDIS viendra refaire sa mise en service après leur erreur d'inversion de phase qui a fait certains dégâts. Une réclamation est faite auprès de leurs services.
- . La cristallisation des escaliers coûtera autour de 5000 € en sus.
- . Une aire de dépose minute facilitera la circulation
- . Le déménagement se déroule relativement bien, pour des raisons d'assurance, il ne sera pas fait appel à des volontaires extérieurs.

3 – Avancée et fin des travaux sur l'entrée sud

Après 3 semaines de pause estivale, les travaux ont repris ce lundi. Une portion de route devant l'Orionde est barrée durant toute la semaine, une déviation par le centre du village a été mise en place.

La route sera opérationnelle dès lundi prochain.

Les bordures en bas de la route de la Béthanie seront franchissables pour faciliter le croisement de véhicules.

4 - Après clôture du Conseil municipal, une Commission Générale s'est ouverte pour traiter d'autres questions diverses.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 07 octobre 2019.

Clôture du Conseil.